



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2025-14  
DU JEUDI 06 FEVRIER 2025

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Objet de la décision** : Finances – Convention de partenariat avec l'ADM81

**Considérant** la nécessité de professionnaliser le volet analyse et suivi des finances de la Communauté de Communes,

**Considérant** que l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) peut répondre à ce besoin par le biais de son service Fiscalité – Finances,

**Vu** le projet de convention de partenariat « Assistance financière et fiscale » proposé par l'ADM81 qui stipule notamment que sa durée sera définie en fonction des besoins d'accompagnement de la Communauté de Communes et que la prestation sera facturée forfaitairement à hauteur de 3 000 € la première année (étude de base) et 1 500 € les années suivantes (mise à jour annuelle),

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- valide les termes de la convention de partenariat « Assistance financière et fiscale » avec l'ADM81 à intervenir,
- autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce utile.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn